



AVIS PUBLIC

APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA LOCATION DE TERRES AGRICOLE APPARTENANT À LA VILLE DE BROMONT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, que la Ville de Bromont lance un appel de propositions visant la location pour fins agricoles de certains terrains lui appartenant lesquels sont situés sur le chemin Racine, aux abords du chemin de Salaberry et à l'intersection du boulevard de l'Innovation et boulevard de Montréal à Bromont connues sous les numéros de lots suivants :

Option 1 - Lots 2 591 615 et 2 593 119 (Terres Racine) :

Le bail sera d'une durée de trois (3) ans débutant le 1er janvier 2025 et prenant fin le 31 décembre 2027. Il sera également possible de prolonger le bail d'une (1) année, selon entente à intervenir entre les parties.

Option 2 - Lots 6 244 024, 6 391 797, 6 592 098, 6 592 099 et 2 928 593 :

Le bail sera d'une durée de quatre (4) ans débutant le 1er janvier 2025 et prenant fin le 31 décembre 2028. Le bail pourra être prorogé d'une année additionnelle, de consentement des parties.

Tel qu'il appert sur les plans joints, les terres louées sur le chemin Racine sont constituées de deux (2) secteurs ainsi que de bandes de protection des cours d'eau. Conformément au zonage en vigueur, ces terres ne devront être utilisées que pour des fins agricoles, avec élevages légers, et en se conformant aux limitations d'usage suivantes :

Secteur 1 : Secteur voué à l'agriculture, la culture des terres et la garde et/ou le passage des animaux.

Secteur 2 : Secteur forestier où aucune activité n'est autorisée au Locataire, à l'exception de la garde et/ou le passage des animaux, sous réserve des dispositions de l'article 6.

Les Secteurs 1 et 2 sont délimités sur le plan par la ligne verte.

Toutes les personnes intéressées peuvent soumettre à la Ville leur(s) proposition(s) à un prix qu'elles jugeront concurrentiel, tout en respectant un loyer mensuel minimal de **1 200,00 \$ pour l'ensemble des lots**. Conformément au zonage en vigueur, ces terrains ne devront être utilisés que pour des fins agricoles.

Toute proposition devra être reçue par la Ville **avant 11h00, le lundi 25 novembre 2024.**

Le contrat de bail, le cas échéant, sera adjugé, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024.

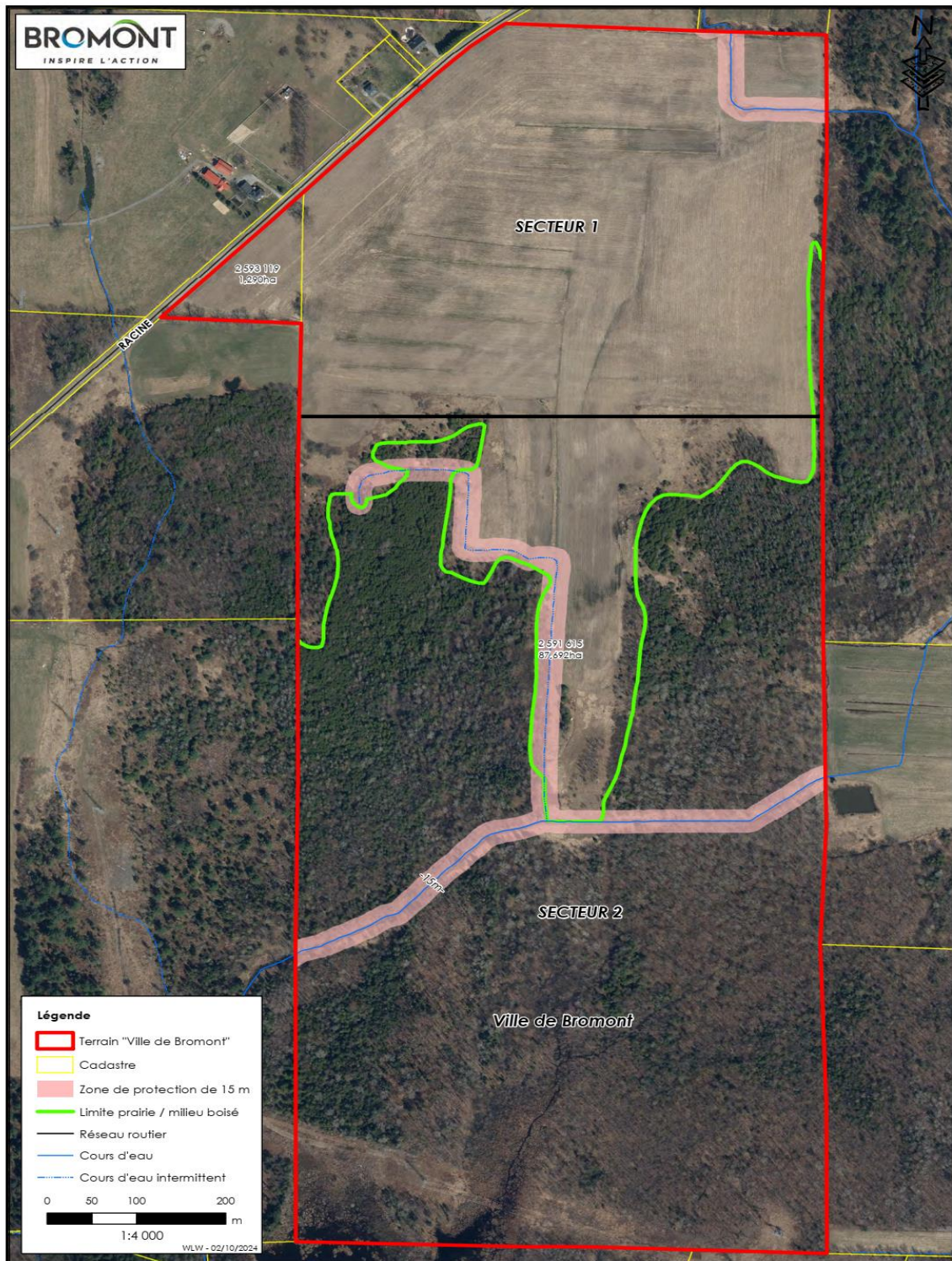
La Ville ne s'engage à accepter ni la meilleure ni aucune des propositions reçues et se réserve le droit de ne pas donner suite au processus d'appel de propositions. Par conséquent, le présent avis ne saurait constituer une offre de location.

Le document de proposition de location contenant toutes les conditions particulières est disponible à compter du lundi, 5 novembre 2024 à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont ou en en faisant la demande directement à la soussignée, à l'adresse électronique suivante : bernard.caouette@bromont.com

Donné à Bromont, le 5 novembre 2024

Bernard Caouette, avocat
Greffier

Plan Secteurs



Plan

Location terres agricoles

